



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 18432

#### Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le coût des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). En effet, ces derniers ne cessent d'augmenter et les communes doivent supporter des coûts financiers de plus en plus importants sans vraiment en connaître les justifications. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer d'une part, le coût par habitant de ces services pour la France, et d'autre part, le coût par habitant pour les autres pays de l'Union européenne.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le coût des services de la protection civile et des services d'incendie par habitant, pour la France, ainsi que les autres pays de l'Union européenne. Dans l'essai qu'il a réalisé en 1998 sur les services de secours et de lutte contre l'incendie de différents pays d'Europe, le lieutenant-colonel Jean-François Schmauch donne les chiffres suivants concernant le coût de ses services par habitant et par an.

Autriche	91,5
Allemagne	83,8
Danemark	83,8
Finlande	64,0
Suède	61,0
Suisse	56,4
Norvège	53,4
Royaume-Uni	51,8
Belgique	45,7

France	33,5
Irlande	30,5
Espagne	18,3
Grèce	18,3
Italie	18,3 EUR

En ce qui concerne la France, le coût actualisé au titre de l'année 2001 s'élève à 51,4 euros par habitant et par an. Enfin, il convient de rappeler que les missions confiées aux services de secours et de lutte contre les incendies sont différentes d'un pays à l'autre et sont plus étendues en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léon Vachet](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18432

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 mai 2003, page 3783

**Réponse publiée le :** 6 octobre 2003, page 7677